

République Française  
Département du Rhône  
Commune de Chaussan

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 06 février 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	14

L'an deux mille vingt-quatre, **le mardi 06 février à 20h**, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAUSSAN**, régulièrement convoqué le 2 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 2 février 2024.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, Mme Bertelle Emilie, M Aymard Nicolas

Pouvoirs :

Mme Raboisson Croppi Laurence donne pouvoir à Aline Duroch

Secrétaire de séance : Aline Duroch

### **D2024\_007 – Amendes de police**

Considérant que lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2023 le Conseil Municipal a décidé de faire réaliser des travaux relatifs à la sécurité routière sur la commune et plus particulièrement les travaux de sécurisation de l'entrée du village.

Vu le dossier de demande de subvention au titre du produit des amendes de police qui a été déposé auprès des services du Département du Rhône.

Considérant que le Conseil Départemental du Rhône, dans sa séance du 13 octobre 2023 a procédé à la répartition du produit 2023 des amendes de police relatives à la sécurité routière et a retenu, entre autres, la commune de Chaussan.

Montant de la subvention accordée 15 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité

S'engage à faire réaliser les travaux de sécurité routière précisés ci-dessus,  
Accepte la subvention accordée par le Conseil Départemental du Rhône, soit 15 000€,  
Précise que la présente délibération sera déposée auprès de Monsieur le préfet du Rhône en vue du contrôle de légalité.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
<b>Unanimité</b>

**Le Maire**

**Luc Chavassieux**

